



COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2025

PROCES-VERBAL DE REUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

Conseillers en exercice 14
Conseillers présents 13
Quorum 7

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Affiché le : 20/03/2025

Présents : Mesdames Josiane COUILLEAUX, Aurore BIBRON, Christelle BEAUDOUIN, Aline LEBRETON, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET et Coralie GERAULT.

Messieurs Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Benjamin JENNESSON, Daniel GÉRAULT, Stéphane MANCEAU et Mickaël DELAHAYE.

Absents excusés : Denis MARCHAND donnant pouvoir de vote à Aurore BIBRON.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2024
2. Salle polyvalente : Devis Enedis et plan de financement
3. Assainissement : Admission en non-valeur et devis nettoyage des trois postes de relevage
4. Association Amicale laïque et Etoile bleue section foot : « Commer en fête » 4^{ème} édition
5. Droit de préemption : 32 rue des tisserands
6. Fibre mairie : Devis Audit Telecom
7. Questions diverses

1- Approbation procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil du 19 décembre 2024.

2- Salle polyvalente : Devis Enedis et plan de financement

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal la mise à jour du plan de financement de la salle polyvalente afin de redéposer celui-ci pour la demande de subvention DETR/DSIL.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le plan de financement de la salle polyvalente et autorise le dépôt de celui-ci pour la demande de subvention DETR/DSIL.

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente également le devis de la société Enedis d'un montant de 19 357,80€ HT en lien avec le projet de salle polyvalente.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Enedis d'un montant de 19 357,80€ HT.

3- Assainissement : admission en non-valeur et devis nettoyage des trois postes de relevage

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe le conseil municipal que des admissions en non-valeur n'avaient pas été validées par la municipalité en juin 2023.

La trésorerie demande au conseil municipal de représenter cette admission en non-valeur ou de motiver la possibilité de pouvoir recouvrer les créances. L'admission en non-valeur ne constitue pas une annulation de dette, mais plutôt une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui vise à faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public, les créances irrécouvrables.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité et à main levée, les admissions en non-valeur d'un montant de 717,38€ sur le budget assainissement.

Christelle Beaudouin, adjointe au Maire, présente au conseil municipal le renouvellement du contrat d'entretien des trois postes de relevage de la société Levrard qui comprend la vidange et le nettoyage haute pression des 3 postes de relevage, le traitement des déchets et la vidange de la fosse avec traitement des déchets) pour un montant de 705€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le renouvellement du contrat d'entretien des trois postes de relevage de la société Levrard d'un montant de 705€ HT.

4- Association Amicale laïque et Etoile bleue section foot : « Commer en fête » 4^{ème} édition

Les associations de l'amicale laïque et de l'Etoile Bleue section football ont fait différentes demandes auprès de la mairie pour la 4^{ème} édition de « Commer en fête » ;

- Ouverture de débit de boissons,
- Prêts de tables, chaises, matériel de cuisine,
- Ouverture de compteur électrique,
- Occupation de parking,
- Apports de barrières par Mayenne Communauté,
- Renouvellement de subventions exceptionnelles de 250€ par association en remplacement de la gratuité de la salle fermée qui ne peut être mise à disposition.

Toutes ces demandes ont été acceptées.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide l'ensemble des demandes réalisées et la subvention de 250€ pour chaque association comme l'année passée pour la manifestation « Commer en fête ».

Il était également demandé qu'un chantier argent de poche « Commer en fête » soit mis en place pour que les jeunes puissent aider à la manifestation.

Par soucis d'équité entre les bénévoles (entre ceux qui seraient indemnisés ou non) et les valeurs du bénévolat, plusieurs élus ont manifesté leur réticence face à cette demande.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée, à la majorité avec 7 contre, 6 abstentions et un pour ne valide pas que « Commer en fête » soit réalisé dans un contexte de chantier argent de poche.

5- Droit de préemption urbain : 32 rue des Tisserands

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, décide de ne pas préempter pour le bien sis au 32 rue des Tisserands.

6- Fibre mairie : Devis Audit Telecom

Lors du précédent conseil du 19 décembre 2024, Loïc Jorré, conseiller municipal délégué, avait présenté au conseil municipal des devis pour le passage à la fibre des services de la mairie. La société Audit Télécom avait été retenue.

Pour permettre la mise en place de la fibre, il est nécessaire de faire un passage de gaine. Le devis de cette même société pour cette intervention s'élève à 915€ HT.

Une autre solution sera envisagée au vu du coût de la prestation demandée.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, ne valide pas le devis de la société Audit Télécom pour un montant total de 915€ HT dans un premier temps.

7- Questions diverses

❖ *Projet centre bourg : Atrium*

Mickaël DELAHAYE, Maire, explique au conseil municipal que le projet de rénovation de logements en centre bourg avait été mis en veille du fait de non-attribution de subvention demandées en 2024 au titre de la DETR et DSIL.

Aussi, d'autres subventions pourraient être attribuées pour ce projet concernant la partie logement.

Ainsi, il est proposé de poursuivre les avancées de cette opération concernant la partie logement avec la société de Maitrise d'œuvre ATRIUM qui avait commencé l'étude et de redéposer toutes les demandes de subventions relatives à ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, autorise le Maire Mickael Delahaye à faire les demandes de subvention nécessaire auprès de tous les organismes concernant les opérations de rénovation de logement en centre bourg et de compléter la mission de maitrise d'œuvre de la société ATRIUM qui avait déjà commencé l'étude de ce dossier.

❖ *API : Convention subvention de fonctionnement*

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal la convention subvention de fonctionnement pour la supérette API. Cette subvention de démarrage de 3 000€ sera couverte par une redevance annuelle versée par la société à la commune à hauteur de 600€/an.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la convention subvention de fonctionnement pour la supérette API.

❖ *Ombrières Société Mayenne Ombrières : délibération mise à disposition des parkings de la salle polyvalente pour la réalisation de trois ombrières.*

Mickael DELAHAYE, Maire, explique que suite à la manifestation d'intérêt relative à la construction de trois ombrières photovoltaïques sur le site de la future salle polyvalente et l'avis de publicité produit à cet effet, aucune proposition émanant d'une société concurrente n'a été émise.

Il est ainsi proposé de donner un avis favorable à la poursuite du projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la poursuite du projet avec Mayenne Ombrières et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant au projet.

❖ *Demande de subvention association*

L'ADSB53 (Don du sang) étant pour partie une association commeroise, Mickaël DELAHAYE propose de verser comme les années passées la somme de 75€.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une subvention d'un montant de 75€ à l'ADSB53.

❖ ***Demande de subvention d'un administré***

Un administré sollicite une subvention auprès de la mairie afin d'acquérir un tricycle avec assistance électrique pour son enfant atteint d'arthrogrypose. Le montant de l'investissement est de 2 800€. Ce tricycle permettrait à l'enfant d'avoir une activité physique avec ce tricycle ce qui est préconisé pour mobiliser ses articulations.

Mickaël DELAHAYE, Maire, informe qu'il a pu échanger avec la famille et les guider à ce sujet. Il est convenu que soit préalablement sollicités tous les organismes compétents (CAF, Département pour le handicap, Communauté de communes pour la mobilité, Région, ...). En effet, différentes aides existent et il pourra être fait un point après le retour de chaque instance compétente pour accompagner cette famille.

❖ ***Relais santé***

Une diététicienne (Madame ASTIER Nathalie) s'installera à partir de mi-mars au relais santé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Vu, la secrétaire de séance,

Aline LEBRETON



Vu, le Maire,

Mickaël DELAHAYE



